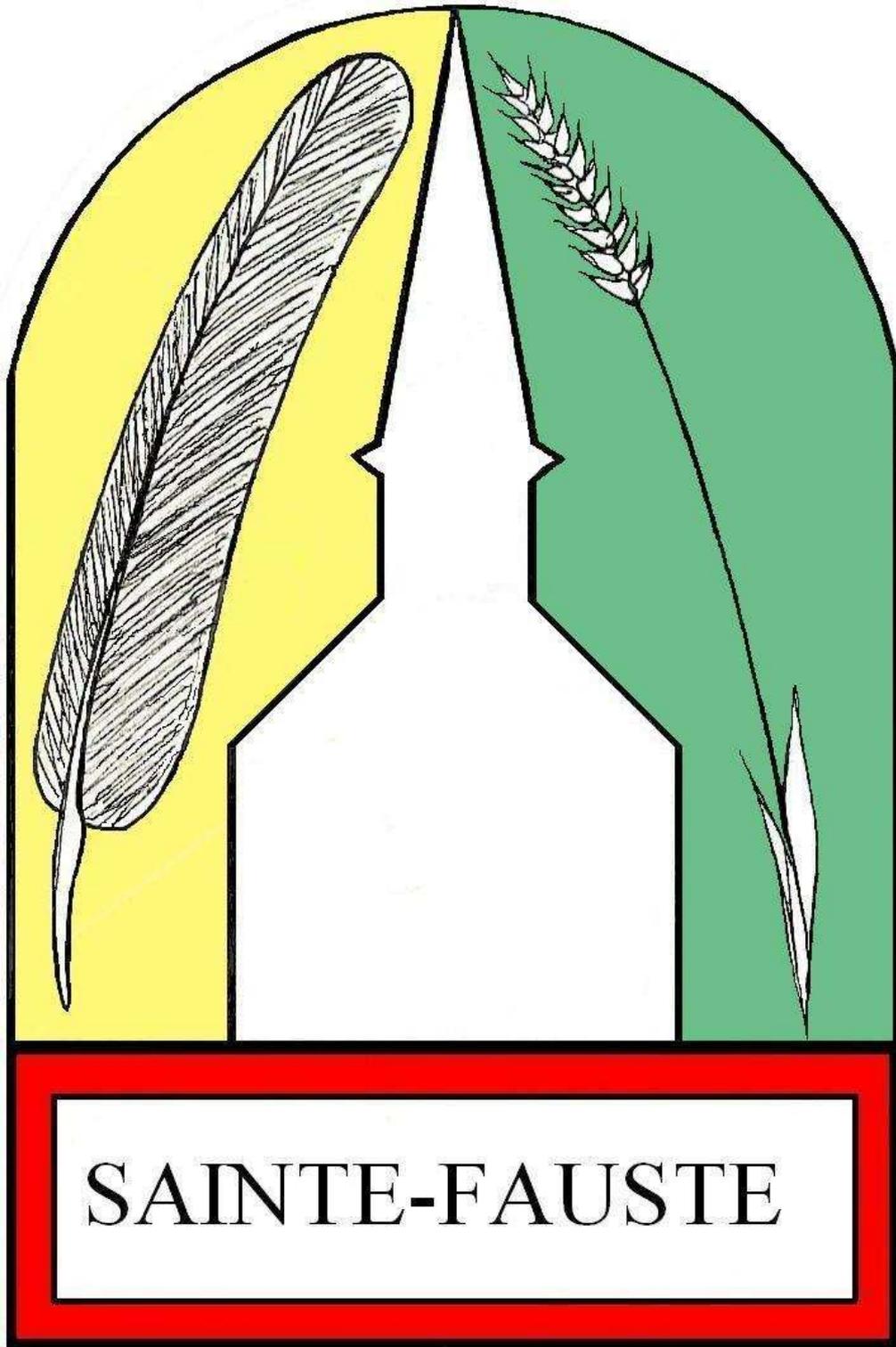


L'écho de Sainte-Fauste

L'écho de Sainte-Fauste

BULLETIN MUNICIPAL N°8

Juillet 2005



NOTRE LOGO

Voici une couverture un peu inhabituelle. Pour ce (déjà) huitième numéro du bulletin municipal, nous vous présentons le logo de la commune de Sainte-Fauste.

A partir de la rentrée, les courriers municipaux porteront ce logo.

Comme nous l'avons expliqué, Sainte-Fauste fait partie de nombreux Syndicats et autres structures intercommunales. Il apparaît donc important, à l'image d'autres villages que Sainte-Fauste puisse être clairement identifié par un symbole. C'est pourquoi, cette représentation de la commune a été voulu comme une identification à un village, une synthèse de ce qui fait Sainte-Fauste.

Au travers d'un concours, vous avez été amené à présenter des projets puis à choisir votre préféré. Le logo qui est représenté ci-contre n'est pas un projet pour lequel vous avez pu voter mais plutôt la somme de ces projets. En effet, il s'est dégagé à travers les conversations que les habitants de la commune étaient attachés à plusieurs symboles. Tout d'abord, l'église qui, outre le bâtiment religieux, représente avant tout le cœur de notre village (placé au cœur du logo) et le patrimoine architectural et historique de la commune ; ensuite la culture des céréales (principale activité économique de notre village) et notamment du blé, est représentée par un épi et la couleur jaune.

Par ailleurs, une allusion à la forêt, très présente sur notre commune, est faite par la couleur verte.

Enfin, la légende de Sainte Fauste est représentée par la plume de corbeau, légende que nous développerons plus loin dans ce bulletin.

LE MOT DU MAIRE

La commune de Sainte-Fauste, en perpétuelle évolution va continuer d'accueillir de nouveaux habitants, notamment au travers des changements de propriétaires d'habitations existantes et la construction de nouvelles maisons. Notre souci doit être d'intégrer dans la vie communale tous ces nouveaux arrivants; c'est bien ce que le Conseil Municipal essaye de faire en collaboration avec le Comité d'Animation de Sainte-Fauste, les Donneurs de sang Bénévoles de Sainte-Fauste / Thizay et l'association intercommunale Loisirs en Champagne Berrichonne. Toutes ces associations travaillent à rendre vivante la commune et c'est bien en développant cette vie communale que l'on permettra aux liens de solidarité entre habitants de se construire.

C'est aussi en faisant l'effort de participer à la vie de notre village, à travers les diverses manifestations que ces liens de solidarité et de respect des uns et des autres s'affirmeront.

Au fur et à mesure que notre village s'étend, nous nous devons d'en faire une communauté solidaire et conviviale de sorte que chaque habitant soit puisse affirmer son identité d'habitants de Sainte Fauste.

ACTUALITES

REALISATIONS ET AMENAGEMENT DE LA COMMUNE

Carte communale :

La carte communale validée par un arrêté préfectoral est entrée en vigueur. Ce document délimite les zones constructibles de la commune. Il est consultable en mairie.

Zonage d'assainissement :

Cette étude, obligatoire pour les communes avant la fin 2005, doit permettre de définir les conditions d'assainissement des différents secteurs de la commune et notamment établir des orientations entre l'assainissement collectif et individuel.

Un questionnaire vous avait été transmis afin de faire un premier point. Le cabinet d'étude CREE, de Cussac dans la Haute-Vienne, effectuera des visites aux mois de juillet et d'août prochain. Ensuite, un document sous forme de plan de la commune avec les différentes zones représentées en couleur sera soumis à enquête publique.

Remembrement :

Après la définition du périmètre d'étude, la commission a validé le classement des terres effectué en collaboration avec la sous-commission. Cette opération consistait à classer les terres, situées à l'intérieur du périmètre, en différentes catégories (T1, T2, T3, ...), selon la qualité du sol. Une valeur, en nombre de points, a été attribuée pour chaque catégorie (valeur

Des bulletins individuels ont été remis à tous les propriétaires inclus dans le périmètre d'étude.

Une enquête publique, qui a porté sur le classement des terres, a eu lieu du 14 juin au 29 juin inclus. Les observations, concernant les propriétés et les classements, ont été déposées sur un registre d'enquête. Le commissaire-enquêteur rendra son rapport avant que la commission communale d'aménagement foncier se réunisse pour confirmer ou infirmer les observations.

Traversée d'Ablenay :

Les travaux de busage des fossés et d'embellissement des accotements de la RD 12 dans sa portion traversant le village d'Ablenay sont soumis à une procédure dite de marché public, la somme totale des dépenses dépassant les 90 000 €uros. Cette procédure administrative relativement complexe est longue : elle consiste notamment à insérer dans plusieurs journaux locaux un avis d'appel d'offre. Après un certain délai, la commune, en collaboration avec la DDE, choisira les entreprises chargées des travaux, cette opération devrait s'effectuer en fin d'année. Pour que les travaux soient réalisés dans de bonnes conditions, ils ne pourront débuter qu'au printemps 2006.

Ces délais impartis par la loi peuvent être mis à profit pour finaliser les travaux jusque dans les moindres détails. Aussi, les plans sont ils consultables en mairie et toute remarque pertinente sera la bienvenue.

AUX HABITANTS DE SAINTE FAUSTE

Nous voici de retour parmi vous. Notre vie citadine n'était qu'une parenthèse de neuf mois, pendant laquelle nous avons pu prendre la mesure de l'aide qui nous a été apportée et nous permet aujourd'hui de nous sentir chez nous.

Merci à l'équipe municipale, qui a pris les mesures d'urgence lorsque tout était pour nous irréel, nous a facilité les démarches administratives et s'est préoccupée de notre relogement.

Merci aux voisins et amis, pour leur présence attentive, pour une visite, un thé, l'aide au jardin et le temps offert, les câlins et les croquettes à nos trois chats, et le sentiment d'être entourés.

Merci aux artisans de Sainte Fauste, pour leur professionnalisme et la qualité des travaux réalisés dans la maison, mais aussi pour leurs conseils précieux, leur disponibilité constante, leur soutien amical et leur gentillesse.

Merci à vous tous, qui avez témoigné de votre estime pour Grégoire

Clément et Dominique TRAPP Ablenay

VIE DE LA COMMUNE

Vœux du Conseil Municipal :

Le samedi 22 janvier, le Conseil Municipal a reçu, à partir de 11h30, les habitants de Sainte-Fauste à la salle des fêtes afin de leur présenter ses vœux pour l'année 2005.

Ce fut aussi l'occasion de remettre, tout comme l'année dernière, un petit diplôme de remerciements aux personnes qui avaient décoré leur maison pour les fêtes de fin d'années.

Banquet des Anciens :

Le samedi 9 avril, le banquet des anciens a réuni une nouvelle fois à la salle des fêtes, autour d'un repas, anciens de la commune, élus municipaux et employés communaux. Toujours conviviale et sympathique, cette journée a permis à tous ces acteurs de la vie communale de se rencontrer et de converser tout en dégustant un délicieux menu préparé, comme à l'accoutumée, par Monsieur MOREAU de Vouillon.



Cérémonie du 8 mai :

Il était important aussi pour les habitants de Sainte-Fauste de commémorer le soixantième anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945 qui marquait la fin d'une guerre pendant laquelle tant de souffrances avaient été vécues. Les habitants de Sainte-Fauste, de plus en plus nombreux, d'année en année, se sont réunis autour du monument aux morts.

Logo de la commune :

Un concours avait été organisé pour concevoir le logo représentant la commune de Sainte-Fauste. Les habitants ont pu voter pour leur préféré. L'équipe chargée de la réalisation a ensuite choisi de éléments marquant dans chacun des projets présentés. Le logo définitif vous est présenté en couverture de cette huitième parution.

Le 8 mai dernier, à l'issue de la commémoration de l'armistice de la seconde guerre mondiale, le logo a été montré et un cadeau, un livre sur notre Berry a été remis aux personnes qui avaient présenté un (ou plusieurs) projets.

Cartes électorales :

L'inscription sur les listes électorales pour les jeunes en âge de voter ne nécessite aucune démarche de leur part (sauf cas particulier) mais se fait systématiquement à partir d'une liste envoyée par l'INSEE. Aussi, le maire a-



t-il tenu à remettre leur carte électorale aux jeunes de la commune. Il a rappelé, à l'occasion du soixantième anniversaire du droit de vote des femmes, que le vote est un droit relativement récent et qu'il est avant tout un devoir civique de chaque citoyen. N'oublions non plus que l'expression du choix à travers le vote est le principe fondamental de notre démocratie.

*De Madame LACAN
à Amélie COS-
SET : 60 ans du vote
des femmes résumé*

Accueil de pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle

Compostelle 2000 est une association qui s'occupe d'handicapés. Elle permet, notamment à des handicapés de parcourir, dans un fauteuil spécialement conçu (la joëlette), les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Le groupe, lancé sur le chemin, se compose donc d'environ 2 personnes en fauteuil, de pèlerins accompagnateurs, d'une équipe logistique chargée du transport du matériel et de la cuisine, soit au total entre 50 et 60 personnes. Cette année, le groupe partira de Vézelay le 9 juillet et arrivera à la souterraine le 23 juillet. De passage sur notre secteur le lundi 18 juillet, l'association qui recherchait un lieu d'hébergement s'est adressée à la mairie. Sainte-Fauste et ses habitants ayant toujours réservé le meilleur accueil aux pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle, les élus ont tout naturellement accepté d'accueillir ce groupe. C'est dans et autour de la salle des fêtes que les pèlerins s'installeront pour manger et dormir. Afin de parfaire notre hospitalité, un groupe de marcheurs de Sainte-Fauste auquel vous pouvez participer, accompagnera les pèlerins pour les derniers kilomètres jusqu'à Sainte-Fauste. Rendez-vous est donné aux Sarrays pour les volontaires vers 15h30-16h. un vin d'honneur sera servi vers 18h15 sur le parvis de l'église aux habitants de Sainte-Fauste et aux pèlerins qui pourront ainsi échanger leurs expériences jacquaires.

VIE ASSOCIATIVE

Comité d'animation Sainte-Fauste en Fêtes

L'Après-midi jeux :

Cet après-midi détente du 06 février 2005 a réuni plus de 50 personnes. Grands et petits ont pu s'amuser autour des jeux de belote, tarot, puzzles et autres jeux de société amenés par les uns pour les faire découvrir aux autres.

Nous avons également eu le plaisir d'accueillir les non-joueurs qui sont venus nous rejoindre pour déguster nos crêpes et boissons fraîches.

Notre joyeuse assemblée s'est séparée vers 18h.

Dates à retenir :

11 septembre : après-midi pétanque

26 novembre : soirée repas dansant

Assemblée Générale :

Les résultats de nos différentes animations 2004 et celles du début 2005 ont été présentés pour notre assemblée Générale qui s'est tenue le 27 mai dernier.

Après approbation du bilan moral et financier par une assemblée, cette année encore malheureusement très réduite, le bureau a été renouvelé. De nouveaux membres se sont joints à notre équipe.

Le calendrier pour les prochaines manifestations a été fixé.

Pour terminer, un apéritif a été offert dehors, dans le parc de la salle des fêtes, sous les acacias dont l'odeur extraordinaire à enchanter les participants.

Le Carnaval :



Le défilé :

Cette année, les enfants ont défilé dans les rues d'Ablenay. Les habitants du hameau ont pu admirer les déguisements et leur donner quelques friandises et autres bonbons.

Le goûter :

Les enfants, affamés par leur marche à travers Ablenay, ont pu se rassasier lors du goûter à la salle des fêtes. Ils ont dégusté les friandises généreusement offertes lors du défilé.



VIE ASSOCIATIVE

Association des donneurs de sang Sainte-Fauste –Thizay

La Galette :

Comme tous les ans, la galette des rois offerts par les donneurs de sang a été l'occasion de rassembler les habitants de Sainte-Fauste et de Thizay.

Elle s'est passée à Sainte-Fauste le 14 janvier 2005.

La galette était excellente et chacun a pu se laisser emporter par sa gourmandise.

Les rois et les reines ont pu repartir avec de très belles petites fèves-voitures.

Alors ... A l'année prochaine à Thizay.

Le Banquet :

Le dimanche 3 avril, les donneurs de sang ont pris la route la route de Céré pour le restaurant "La Promenade".

Une belle salle, bien décoré, attendait les convives qui ont dégusté avec plaisir un repas assez recherché et fort apprécié. Une ambiance animée a accompagné tout ce repas. La journée aurait même pu se terminer dans la piscine qui se trouvait dans le parc du restaurant, mais ... le temps d'avril est un peu frais.

Voyage à La Rochelle :

Il était environ 4h30, ce samedi matin du 4 juin, lorsque le car est parti en direction de La Rochelle. Après un petit déjeuner pris sur le trajet, les participants sont arrivés à destination. Le reste de la matinée était consacré à la visite de l'aquarium : une vidéo a tout d'abord donné quelques explications notamment sur l'histoire et la réalisation du bâtiment ; ensuite, la visite a permis à nos voyageurs de se confronter à la diversité marine des petites sardines jusqu'au gros requins.

Le déjeuner, pris au restaurant "Les Comédiens" se composait notamment de moules et d'une charlotte aux fruits.

L'après-midi, à bord d'une vedette, le groupe s'est approché du célèbre Fort Boyard, avant d'arriver à l'île d'Aix. Juste le temps de faire quelques magasins pour admirer de jolis émaux et ramener quelques souvenirs de cette journée, et c'était le retour vers le continent. Le car, qui les attendait a ramené les voyageurs vers Sainte-Fauste.

Dates à retenir :

28 août 2005 : Kermesse à Sainte-Fauste

La kermesse aura lieu cette année, le dimanche 28 Août à Sainte Fauste. C'est l'occasion de prendre un peu de temps et de venir rencontrer les habitants de la commune et ceux de Thizay puisque, est-il besoin de le rappeler, l'association des donneurs de sang regroupe nos deux villages.

Une animation va agrémenter cette journée : un groupe de Pompon-Girls et de jeunes danseuses spécialisées en danse moderne. Il y aura sur le lieu de la kermesse divers stands : enveloppes surprises, concours de carabines et des jeux pour petits et grands, ainsi qu'une calèche et des poneys pour effectuer de petites promenades, sans oublier, bien sûr, une buvette et quelques pâtisseries pour les gourmands. Un peu plus loin les amateurs de ball-trap pourront rivaliser d'adresse.

Et pour clore la journée, il sera possible de dîner à la salle des fêtes : les tickets repas seront disponibles à la mairie de Sainte-Fauste. Merci de penser à retenir vos repas à l'avance, pour simplifier l'organisation.

Nous espérons que beaucoup d'habitants de la commune viendront faire une petite visite au cœur du village, ce jour là.



Photo de groupe sur le port de La Rochelle

Association Intercommunale Loisirs en Champagne Berrichonne

Cette association dont le but est d'aider les enfants de 6 à 16 ans à accéder aux sports et aux loisirs est parrainée par la Communauté de Commune de Champagne Berrichonne (CCCB, pour simplifier). La communauté de Commune lui procure une grande partie de ses ressources financières. Mais certaines de ses activités lui apportent un complément.

Soirée Berrichonne :

Cette association souhaite aussi apporter un enrichissement culturel aux plus de 16 ans. C'est pourquoi en mars 2005, elle a invité Pascal Pauvrehomme à venir animer une soirée berrichonne. Pascal Pauvrehomme est bien connu comme conteur berrichon, il fait parti des références du journal « La Bouinotte ». Cette soirée du 13 mars se déroulait à Neuvy-Pailloux. Elle a débuté par un apéritif accompagné d'une bonne galette aux pommes de terre fabriquée par un habitant de Sainte-Fauste, que nous remercions tout particulièrement. Puis un traditionnel petit salé aux lentilles, un fromage de chèvre et une tarte aux pruneaux appelée couramment tarte aux barriauds. Puis la veillée s'est déroulée au coin du feu, animée par les histoires « ben d'cheux nous », de Pascal Pauvrehomme et par des musiques toutes aussi régionales. Tous les adultes sont repartis enchantés et les enfants, mêmes les jeunes, ont découverts des termes et des mots qui ne sont plus guère usités aujourd'hui, qu'ils n'ont certainement pas tous compris ! Demandez donc aux enfants autour de vous d'enfiler des sabots, et leur paletiot, ce sera déjà difficile, mais si vous dites que vous v'nez d'bordir, là, ils risquent de vous regarder bizarrement. Alors surtout, n'hésitez pas à leurs transmettre les mots que vos parents vous ont appris, il serait dommage que ce vocabulaire s'éteigne avec notre génération.

Journée découverte :

Cette journée permet non seulement aux enfants de nos 16 communes de découvrir une activité, mais aussi un endroit de notre territoire, pas toujours connu.



Les enfants de Sainte-Fauste participant à la journée découverte.

Courant juin, l'association a invité les jeunes des 16 communes de la CCCB, à une journée découverte. Ces journées consistent à faire découvrir aux enfants des activités qu'ils n'ont pas l'habitude d'exercer. Cette année, ce fut la découverte de l'aéroclub de Fay et la possibilité de faire pour les 14-16 ans un tour en planeur, et pour les plus jeunes, de découvrir leur commune en avion.



Voilà quelques impressions : Amélie, en avion, trouve que sa maison était toute petite et que lorsque l'on voit les voitures sur la route, on ne pense pas qu'elles auront la place de se croiser. Elle a aussi reconnu les bâtiments qu'elle connaît, dont la mairie, et elle a vu beaucoup de piscines. Elle a trouvé cette promenade géniale et elle est prête à recommencer.



Josselin, de son planeur, a trouvé les villages tellement petits qu'il pensait au départ que c'étaient des fermes. Il faut dire qu'il était pratiquement à 1 000 m de hauteur. Il a été étonné par les différences de sensations, comme par exemple de voler à 100 Km/h et d'avoir l'impression de ne pas se déplacer ou très peu.

Association Intercommunale Loisirs en Champagne Berrichonne

Aide aux activités sportives et culturelles :

Concernant les aides aux sports et aux loisirs qui sont versées par l'association aux parents dont les enfants effectuent des activités, ne vous inquiétez pas.

Vous allez bientôt recevoir le chèque, mais la mise en route de la communauté de commune en Janvier dernier a été un peu plus longue que prévu, et les virements ont été bloqués à la trésorerie. Ça y est tout est en ordre.

Tickets cinéma :

Il existe à la mairie des tickets cinéma à tarif réduit : pour Châteauroux 5€80, et pour Issoudun 5 €50, que vous pouvez tous venir vous procurer, sans condition d'âge, ni de domicile. Il faut seulement acheter un minimum de 2 tickets et régler par chèque. Faites bien attention à la date limite de validité.

Exceptionnellement, des tickets-cinéma pour le cinéma de Châteauroux sont en vente dans la limite des stocks au tarif de 4 Euros.

TELETHON 2005 Inter-associations

Le comité d'animation, avec le soutien de la commune de Sainte Fauste va organiser une vente d'objets sur le thème des décorations de Noël et des cadeaux de fin d'année. Le bénéfice de cette vente ira intégralement au téléthon. Nous vous proposons de fabriquer des objets et de venir les apporter à la mairie pour la vente qui aura lieu le jour du téléthon.

Durant deux samedis, les 22 Octobre et 5 Novembre,

de 15 à 18 heures, les enfants qui le souhaitent pourront venir fabriquer des décorations qui seront également à vendre. Nous espérons ainsi augmenter le montant des dons de la commune de Sainte Fauste, qui reposait jusqu'à maintenant sur la vente des croissants. A ce propos, une ou deux équipes supplémentaires seraient les bienvenues pour que les croissants soient distribués le plus tôt possible. Merci

LA VIE AUTREFOIS SAINTE-FAUSTE : LEGENDE LOCALE

Beaucoup de corbeaux ou de plumes de corbeau sont apparus dans les projets de logo participant au concours. Certains d'entre vous s'en sont étonnés : et bien non, ce n'est pas pour signifier que notre village est ravitaillé par ces oiseaux, ni pour montrer qu'ils font partie de notre paysage quotidien de champagne berrichonne, mais bien parce qu'il existe une légende.

Fauste était, il y a bien longtemps, une petite paysanne très pieuse, d'environ une douzaine d'années, qui vivait aux Sarrays. Elle était maltraitée par sa belle-mère.

Le rôle de Fauste consistait essentiellement à faire fuir les corbeaux qui, sans elle, auraient mangé les cultures.

Un jour, toute la famille se rendit à la messe, sauf Fauste qui, à son grand regret, devait rester surveiller

les champs. Grâce à une intervention divine, elle réussit à renfermer les corbeaux dans une grange, mais, l'un d'eux tenta de s'échapper. La petite paysanne réussit à le rattraper alors qu'une plume de l'oiseau lui restait dans la main. Fauste. Transformée (toujours par intervention divine) pour que personne ne la reconnaisse, se rendit à la messe. Cependant, sa belle-mère la reconnut et elle eut à subir des représailles. Elle mourut des mauvais traitements endurés alors qu'elle gardait les cultures. Son corps est allé de lui-même s'ensevelir dans la mardelle la plus proche, appelée encore aujourd'hui Mardelle Sainte. Voilà pourquoi, Sainte Fauste est représentée avec une plume de corbeau. Et pourquoi, il n'y a rien d'étonnant à en faire un des symboles du logo du village qui porte son nom..

VIE PRATIQUE URBANISME

Permis de construire et déclaration de travaux :

Il faut faire une demande de déclaration de travaux :

- Pour tout les travaux modifiant la façade comme le changement d'une fenêtre, de volets ou la pose d'un nouveau crépis.
- Pour la création de nouveau bâtiment de moins de 20m² comme un garage ou un appentis.
- Pour la pose de vélux (si la surface créée en dessous n'excède pas 20 m²).
- Pour l'installation d'une piscine enterrée ou semi-enterrée.

Pour les autres cas, il faut faire une demande de permis de construire.

Ces deux types de demandes doivent être faites à la mairie, avec des plans à l'échelle des projets. Le délai maximal de réponse est de 1 mois pour les déclarations de travaux et de 2 mois pour les permis.

Dans tout les cas un affichage doit être pratiqué dès la notification de la décision et durant toute la durée des travaux. Pour les déclarations de travaux, l'affichage de la déclaration peut suffire. Ce document doit être visible de la voie publique et affiché pendant un minimum de 2 mois.

VIE PRATIQUE

ETAT-CIVIL

Beaucoup de choses ont changé concernant la dévolution du nom de famille. Cette rubrique reviendra donc régulièrement dans les prochains bulletins.

Transmission du nom de famille

Avec la nouvelle loi entrée en vigueur au 1er janvier 2005, fini le patronyme (nom du père). En effet, dans un souci de parité, il faut dire nom de famille. Mais la loi ne s'arrête pas là.

Elle a pour but "d'uniformiser la dévolution du nom de famille pour tous les enfants de filiation légitime, naturelle, adoptive". Dans un souci de simplicité, nous n'évoquerons pas le cas du nom des enfants adoptés, mais si vous êtes concernés, vous pouvez vous renseigner à la mairie.

La loi s'appuie sur deux principes :

1) Elle permet aux parents de choisir le nom dévolu à l'aîné de leurs enfants.

2) Le nom choisi pour le premier enfant en commun sera celui de tout les autres enfants en commun.

Pour les couples mariés, pas de problème, les enfants sont présumés de la même mère et du même père et sont donc considérés en commun. Pour les couples non mariés, il faut que l'enfant à naître (que ce soit l'aîné ou non) aie une double filiation au moment de la déclaration de naissance pour qu'il soit déclaré en commun. Si cette double filiation n'est pas établie, l'enfant portera le nom de celui de ses parents à l'égard duquel la filiation est établie en premier lieu. On peut donc avoir des enfants issus de la même mère et du même père qui n'ont pas le même nom. Voici un exemple : M. DUPRE et Mlle DUPIN ont un fils Paul, reconnu simultanément par ses deux parents avant sa naissance. Il s'appelle Paul DUPRE (nom choisi par les parents). Paul va avoir une petite sœur. Les parents n'ont pas encore fait de reconnaissance. M. DUPRE se retrouve, pour des raisons professionnelles à l'étranger au moment où la petite Léa voit le jour. Mlle DUPIN reconnaîtra en premier l'enfant qui s'appellera donc Léa DUPIN.

Le nom de l'enfant apparaîtra désormais dans son acte de naissance. Les parents, qui le souhaiteront, pourront effectuer une déclaration de choix de nom de famille qui sera à remettre à l'officier d'état-civil lors de la déclaration de naissance de l'enfant. Cette déclaration ne

vaut que pour le premier enfant en commun, puisque les autres enfants en commun porteront le nom de leur aîné.

Vous trouverez un modèle en mairie.

Par contre "le non-choix vaut choix" c'est-à-dire qu'en l'absence de choix, on revient à l'ancienne règle et l'enfant portera le nom du père.

Les choix de nom possibles sont le nom du père ou le nom de la mère ou les deux dans un sens ou dans l'autre.

Reprenons un exemple : un petit Léo, premier enfant en commun de M. DUPONT et Mme DULAC (mariés ou pas, peu importe) vient de naître. Il pourra s'appeler Léo DUPONT ou Léo DULAC ou Léo DUPONT- -DULAC ou DULAC-.-DUPONT. Le double tiret sert à marquer le nom de chaque parent et aussi à montrer où le nom est sécable. En effet, une partie du nom peut être transmise à la deuxième génération. Retrouvons notre petit Léo, finalement appelé DUPONT- -DULAC, dans une bonne vingtaine d'année, mariée à Marie DURAND- -DUMAS. Ils sont en train de compléter la déclaration de choix de nom pour leur futur enfant. Celui-ci ne pourra porter que deux noms au maximum. Il pourra s'appeler DUPONT ou DULAC ou DURAND ou DUMAS ou DUPONT- -DULAC ou DURAND- -DUMAS ou DUPONT- -DURAND ou DUPONT- -DUMAS ou DULAC- -DURAND ou DULAC- -DUMAS ou DURAND- -DUPONT ou DURAND- -DULAC ou DUMAS- -DUPONT ou DUMAS- -DULAC. Soit 14 noms possibles pour le futur bébé.

Ainsi dans quelques générations, une petite fille pourra avoir comme seul nom celui d'une arrière grand-mère maternelle, et pas du tout le même nom qu'un cousin germain du côté de son père.

Tout cela s'applique lorsque le premier enfant en commun est né après le premier janvier 2005.

Le législateur a également prévu que les enfants reconnus après leur naissance ainsi que les enfants nés avant la parution du décret pouvaient changer de nom. Mais nous verrons cela dans le prochain bulletin municipal. Si vous voulez plus de renseignements d'ici cette prochaine parution, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie.

Photos d'école

Nous recherchons les photos de groupe de l'école de SAINTE-FAUSTE. Si vous êtes allés à l'école du village et si vous conservez les photos de groupe, vous voudrez bien avoir la gentillesse de les amener à la mairie. Elles vous seront rendues après les avoir scannées.

Congés :

La mairie sera fermée du 9 au 19 juillet. En cas d'urgence, s'adresser au maire et aux adjoints.

Des permanences auront lieu le mercredi 13 juillet et le samedi 16 juillet de 10h à 12h.

Au mois d'août, la mairie sera fermée du 16 au 23 août inclus ainsi que le vendredi 26 août et le samedi 27 août.

Des permanences auront lieu le mercredi 17 août, le samedi 21 août, mercredi 25 août, samedi 28 août.